

Couverture des Loyers impayés

La couverture de vos opérations de location financière

Principaux bénéfices

- Cédez du risque et développez vos affaires
- Préservez votre rentabilité et vos Provisions
- Améliorez vos conditions de financement

Opération couverte	Tout ou partie des loyers de location financière
Locataires éligibles	Locataires européens
Durée de la couverture	Garantie ferme jusqu'à 60 mois
Risque couvert	en cas de non-paiement, indemnisation des loyers impayé
Quotités d'Indemnisation	De 70 % à 90 % de la perte HT
Recouvrement	Possibilité de maîtriser votre recouvrement
Tarifification	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la durée et adaptée à l'échéancier des loyers et à la nature de l'opération • Frais d'étude de dossier

Pour quelles entreprises ?



Institutions financières

- Pour les banques, leasers entreprises qui veulent **sécuriser** ou **augmenter** leurs **encours** sur un acheteur



Constructeurs ou revendeurs

- qui souhaitent proposer des **solutions de financements** à leurs clients



Toute entreprise

- Les entreprises de toutes tailles, assurés-crédit ou non quelle que soit sa taille et son secteur d'activité

Garantie irrévocable

les caractéristiques de la garantie sont fixées pour toute la durée de la police, la couverture ne pourra donc être ni réduite ni résiliée durant cette période. Vous pouvez vous engager en toute transparence sans gestion ultérieure !

Garantie irrévocable

les caractéristiques de la garantie sont fixées pour toute la durée de la police, la couverture ne pourra donc être ni réduite ni résiliée durant cette période. Vous pouvez vous engager en toute transparence sans gestion ultérieure !

Indemnisation en cas de survenance d'un sinistre

dans le cadre d'un impayé des loyers

Indemnisation en cas de survenance d'un sinistre

dans le cadre d'un impayé des loyers